

Lettre d'information

AHI 33 - Service de Santé au Travail

# Passerelle

## Édito



**A**vec la réforme de la Médecine du Travail, la **prévention** s'inscrit pleinement dans la mission des Services de Santé au Travail.

Si cela représente pour AHI 33 un challenge stimulant que notre association a la volonté de remporter, il faut être conscient de la nécessité pour ses adhérents, nos 22 000 entreprises girondines, qu'il convient de

renouveler leur regard sur la Médecine du Travail et ses interventions.

Ainsi, pour adapter son action à toutes les obligations requises et pour améliorer son efficacité à tous les niveaux de qualité, l'AHI 33 a fait une priorité de l'écoute de vos préoccupations.

À cet effet,

- En mars 2006, comme l'ensemble des entreprises adhérentes, vous avez été destinataires d'une enquête concernant à la fois votre connaissance des évolutions légales récentes de la « Santé au Travail », votre perception de l'activité de notre Service, votre appréciation de nos supports d'information diversifiés.
- Cette enquête approfondie a conforté le questionnaire périodique qui, chaque début d'année, permet de recueillir les **besoins** de chacune de nos entreprises adhérentes en terme de prévention des risques professionnels.

L'ensemble des constats retirés de cette **communication nécessaire** nous a permis :

- de mieux cerner vos attentes et d'établir des priorités,
- de valider les voies prises par AHI 33 en matière de pluridisciplinarité et de communication,
- d'orienter avec réalisme les objectifs et les moyens sur lesquels doivent être portés nos efforts de **partenariat** pour contribuer à mieux couvrir vos **responsabilités**.

C'est pourquoi nous avons décidé :

- de collaborer plus encore avec les branches professionnelles,
- d'amplifier notre démarche partenariale avec chaque entreprise,
- de faire mieux comprendre les enjeux en cause pour atteindre une efficacité économique probante.

Mon souhait personnel, comptant sur votre collaboration réactive, rejoint les vœux que notre conseil d'administration, notre direction, tout l'effectif d'AHI 33 forment sincèrement pour la santé de vos entreprises en 2007.

Alain SAMIE  
Président D'AHI 33

## DOSSIER

### La pluridisciplinarité dans les faits

## Enquête

# Questions de communication

- Un questionnaire de 15 questions adressé à l'ensemble des adhérents,
- Un **taux de réponse de 13,1 %**, miroir fidèle de la diversité des adhérents (branches d'activités, effectifs, implantation géographique).

### Expliquer pour rendre concret

- 79 % des répondants se disent sensibilisés à la prévention des risques.
- Les Services de Santé au Travail sont perçus avant tout comme assurant le suivi régulier des salariés et comme partenaire dans la prévention des risques, et cela loin devant la simple obligation réglementaire.
- Le contenu de la Réforme de la Médecine du travail est méconnu pour 72,4 % des répondants.
- La pluridisciplinarité est plutôt bien perçue a priori mais n'est pas encore toujours concrètement connue notamment par les très petites entreprises.

### Rendre lisible et accessible

- AHI 33 est crédité d'une image bonne et plutôt bonne par 72 % des répondants.
- Une satisfaction est exprimée (85 % des répondants) en matière de communication d'AHI 33, mais des efforts sont à mener en matière d'outils : lettre d'information Passerelle, utilisation et amélioration du site internet, relations adhérents...



*Prévention des risques professionnels, agir à vos côtés*

Le cadre légal demande aujourd'hui aux Services de Santé au Travail de mettre en œuvre des compétences médicales, techniques et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. C'est cette offre globale qui est communément présentée sous le terme de « pluridisciplinarité ».

## Quels besoins Quelles réponses

*AHI 33 s'investit pleinement dans la voie de la pluridisciplinarité en développant à l'usage de ses adhérents des services spécifiques, aujourd'hui inclus dans la cotisation et assurés par une équipe de professionnels élargie.*

*Mais l'essentiel réside dans la proposition d'interventions en adéquation avec les attentes des adhérents quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Aussi, AHI 33 s'emploie à appréhender le mieux possible leurs besoins et utilise à cet effet plusieurs modes de recueil d'information.*

### Les médecins du travail

De par la surveillance des salariés et leur travail en entreprise, ils sont amenés à constater des pathologies, des risques de toutes natures... Plusieurs documents renseignés par les médecins vont nourrir l'analyse des besoins : typologie des maladies professionnelles déclarées, risques les plus présents au regard de la nomenclature des décrets spéciaux, profils des salariés bénéficiant d'une surveillance renforcée... Dès 2003, un questionnaire leur a été diffusé pour connaître les priorités en matière de pluridisciplinarité au sein des entreprises qu'ils suivent.

### Les adhérents

Depuis 6 ans, AHI 33 demande systématiquement à ses adhérents de déclarer les risques professionnels de l'entreprise à l'occasion du dossier permettant la mise à jour des effectifs. Cette démarche est enrichie depuis 2003 par un questionnaire relatif aux besoins en pluridisciplinarité. Ces déclarations qui sont transmises au(x) Médecin(s) du Travail de l'adhérent pour un suivi plus adapté des salariés, fournissent des indicateurs précieux à AHI33.

C'est l'ensemble de ce travail d'investigation qui permet à AHI 33 de proposer des réponses pertinentes :

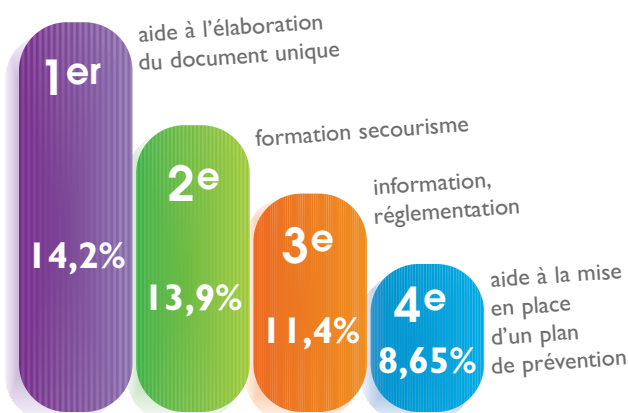
- les compétences d'un toxicologue, de deux ergonomes, de deux métrologues,
- des formations sauveteurs secouristes du travail,
- des médecins formés à l'approche du stress en entreprise,
- un logiciel accessible aux adhérents sur internet pour les aider à évaluer leurs risques (ERP Préventiel).

2007 verra également la mise en place d'autres actions pour aller au plus près des préoccupations des entreprises. ■



### Enquête pluridisciplinarité auprès des adhérents - 2006

Classement des besoins déclarés :



### Les secteurs les plus demandeurs :

- construction,
- transports,
- secteur santé/social.



### Les priorités pour les entreprises de moins de 10 salariés :

- évaluation des risques, (information, aide au document unique, mise en place du plan de prévention),
- formation secourisme.

### Les priorités pour les entreprises de plus de 500 salariés :

- ergonomie,
- métrologie (bruits, lumière),
- toxicologie et prévention.

## Découvrir

# une prévention à vos mesures

**AHI 33 propose à ses adhérents des interventions en métrologie dans le cadre de la pluridisciplinarité pour la prévention des risques professionnels. Mais de quoi s'agit-il exactement ? La parole est donnée aux deux intervenants spécialisés d'AHI 33, Jérémy Robert et Béatrice Letreux.**

**Jérémy Robert :** Nous sommes techniciens métrologues IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels). Notre travail est d'évaluer les risques en prenant des mesures dont les résultats sont comparés aux normes en vigueur. On s'intéresse aux risques liés aux conditions de travail de la personne dans plusieurs domaines : risques physiques avec le bruit et l'éclairage, risques chimiques avec les produits toxiques.

**Béatrice Letreux :** Nous intervenons selon les besoins de l'entreprise en collaboration avec le Médecin du Travail d'AHI 33.

**J.R. :** Le déroulement d'une intervention se décompose en plusieurs étapes et en moyenne une prestation classique dure 3 jours dont une journée sur place dans l'entreprise. Nous ciblons tout d'abord les besoins pour proposer notre plan

d'action. Un contact est pris avec l'entreprise pour expliquer notre travail et une première visite est organisée.

**B.L. :** La préparation est capitale. Il est indispensable de bien comprendre l'activité (postes et rythmes de l'activité) afin d'observer les risques permanents et occasionnels. C'est en mettant en relation les résultats des mesures et les gestes faits à ce moment-là par le salarié que l'on arrive à évaluer les risques de façon rigoureuse.



**J.R. :** Nous nous ajustons aux contraintes de l'entreprise en veillant cependant à programmer les mesures de manière à obtenir le maximum de garanties sur la pertinence de notre évaluation. Plusieurs techniques et appareils sont utilisés en fonction des besoins. Il s'agit d'équipements qui évoluent et AHI 33 dispose de matériel performant.

**B.L. :** Une fois les mesures prises, nous analysons les résultats et nous rédigeons un rapport d'intervention transmis à l'entreprise en lien avec le Médecin du Travail concerné.

**J.R. :** Notre intervention s'inscrit dans une relation de partenariat. Elle fait partie du service d'AHI 33 envers ses adhérents pour éclairer l'entreprise sur les risques existants et l'encourager à prendre les mesures de prévention nécessaires.

## Cas d'école

# Unikalo, partenariat exemplaire

**L'entreprise familiale Unikalo implantée à Mérignac est entièrement tournée vers la production et le développement de peintures pour le bâtiment. Leader dans son secteur, l'entreprise compte 55 salariés sur le site de production.**

Les responsables, conscients des risques liés à l'activité, sont engagés dans des démarches volontaristes de prévention. Le Docteur Baron, médecin du travail du personnel de l'entreprise, a aussi proposé à Unikalo de devenir le terrain d'une mission d'évaluation des risques chimiques menée par un binôme d'étudiantes de l'IUT Hygiène et Sécurité de Bordeaux.



### Constater et mesurer

En 2006, les stagiaires encadrées par les Docteurs Baron et Goujon (responsable de la cellule Evaleatox d'AHI) ont cherché à savoir à quels produits dangereux les salariés étaient exposés. Pour ce faire, la première étape a consisté, pour les 50 produits les plus utilisés, à étudier les fiches de données de sécurité cela dans le but d'isoler les produits les plus dangereux.

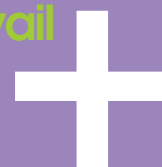
Au terme de cet inventaire, il a été trouvé un produit CMR (mutagène), lequel a été abandonné depuis. Par contre, les salariés travaillant sur les grandes cuves de peinture ou sur les peintures spéciales sont exposés à certains solvants et poudres moins nocifs en eux-mêmes mais présents en grande quantité. Pour aller au-delà du travail des étudiants, AHI 33 a effectué des mesures d'exposition sur ces postes de travail, qui ont confirmé la nécessité de prendre en compte ces risques.

### S'adapter et évoluer

Les conséquences de cette collaboration dans laquelle l'entreprise a totalement joué le jeu, sont d'ores et déjà appréciables. D'une part, la surveillance médicale des salariés exposés intègre désormais de nouveaux examens pour une meilleure prévention. De l'autre, l'employeur s'oriente vers une évolution des process de fabrication et un renforcement des équipements de protection individuelle.

## Formation

# Sauveteur secouriste du travail



## Connaître les gestes qui sauvent peut être vital

en cas d'accident du travail et plus largement dans la vie quotidienne des salariés.

Après une mise en place expérimentale fin 2006, **AHI 33 propose désormais des formules de formation en entreprise ou dans ses locaux** à des conditions très avantageuses pour ses adhérents. Ainsi, en 12 heures découpées en plusieurs séquences, il est possible à tout salarié d'obtenir le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Une formation de « recyclage » permet de réactualiser les acquis.

Protéger, examiner, alerter, secourir, le programme national de formation permet par la théorie et la pratique de posséder des bases d'action très opérationnelles.

## En savoir +

Tél. 05 57 87 76 27 - Fax 05 57 87 78 31  
marie-helene.favereau@ahi33.org

## Le temps et la confiance

**Un tiers du temps du Médecin du Travail est destiné à agir sur le milieu du travail pour prévenir les accidents du travail, les maladies et l'ensemble des risques professionnels.**

Pour l'illustrer, le Docteur Muller qui exerce sur le centre de Bègles Buisson et M. Barbe Directeur administratif de l'association du Prado 33, ont accepté d'évoquer chacun leur vision de l'action en entreprise.

### Philippe Barbe



« Le Docteur Muller est notre Médecin du Travail, elle participe au CHSCT et assure la surveillance depuis près de 7 ans de nos salariés, ce qui représente environ 500 personnes.

Lorsque au Prado nous nous sommes penchés sur le Document Unique de Prévention des Risques, nous avons déterminé pour une première phase de travail 3 établissements tests : un internat, un service d'intervention en milieu ouvert et le SAMU Social.

Puis en groupe de travail avec le Docteur Muller, nous avons évalué les risques fonction par fonction et étudié les modes de prévention adaptés. Nous nous sommes appuyés sur des rencontres sur site avec le personnel. La première version du Document Unique date de janvier 2005 et depuis on s'attache à prendre en compte l'ensemble des 24 établissements. Une personne a en charge cette mission au sein du Prado.

Nous avons également travaillé avec le Docteur Muller et un ergonome d'AH1 33, en associant l'architecte, à l'occasion du déménagement du service des Tutelles. La collaboration avec notre Médecin du Travail permet un réel accompagnement. La pluridisciplinarité et l'augmentation du temps en entreprise constituent de bonnes évolutions ».

### Docteur Muller



« Je conçois le tiers temps en entreprise de manière élargie. Cette présence doit s'inscrire idéalement dans une relation qui se construit dans le temps avec une entreprise. Et le travail mené avec le Prado illustre cela.

Les premières années, j'estime que j'ai véritablement pris la mesure des activités, du mode d'organisation, des risques notamment dans le registre psychosocial (stress, situations de violence, d'urgence...). La confiance réciproque nous a permis ensuite de travailler ensemble sur des chantiers d'envergure.

Pendant deux ans dans un cadre plus global de l'évaluation des risques, j'ai participé à un groupe et j'ai proposé l'intervention de l'ARACT sur un diagnostic court sur le thème du stress au travail dans l'un des services très exposés du Prado : le SAMU social.

Puis, à l'occasion du déménagement d'un service, j'ai passé beaucoup de temps avec l'ergonome d'AH1 33 pour adapter au mieux les nouveaux locaux au travail des salariés et envisager d'autres formes d'organisation du travail. Cette approche pluridisciplinaire a permis au Prado de dégager des pistes avec lesquelles il a pu construire ses propres réponses. L'action en milieu de travail amène vraiment les entreprises à porter un œil neuf sur nos apports et les partenariats possibles avec nous ».

## Sur le front de la grippe aviaire

Même si les feux médiatiques ont délaissé pour un temps le sujet, les risques de grippe pandémique propagée par une mutation du virus aviaire H5N1, n'ont pas disparu.

Par l'ampleur de ses conséquences, cette poussée infectieuse touchera la société toute entière sur les plans humain, de l'organisation sociale et de la vie économique.

L'objectif pour les entreprises est de concilier la protection de la santé des salariés avec la limitation des interruptions de l'activité.

Le gouvernement appelle entreprises et administrations à anticiper en élaborant un « plan de continuité » relatif notamment à l'identification des activités vitales et des compétences, des outils qui y sont liés, à l'impact financier, l'organisation du travail, l'information des salariés quant au fonctionnement prévu, les règles d'hygiène et moyens de lutte.

L'acquisition des masques anti-projection et filtrants relève de la responsabilité de chaque employeur et les équipements peuvent d'ores et déjà être achetés.

## Un centre de visite à Langon

À la fin du premier trimestre 2007, l'annexe d'AH1 33 à Langon située au centre ville laissera la place à un nouveau centre de visite sur la Zone Industrielle Les Dumes. En effet, l'expansion économique du Langonais s'est répercutée au niveau de notre Service de Santé au Travail par une demande croissante d'examen médicaux. Dans un souci de qualité de service, AH1 33 installe dans un bâtiment très récent et accessible aisément, un centre disposant de deux cabinets médicaux.

De plus, la présence sur site d'une secrétaire/agent d'accueil permettra de proposer aux adhérents un correspondant de proximité. Ce centre deviendra ainsi le douzième centre de visite fixe d'AH1 33 en Gironde.

Lettre d'information d'AH1 33  
Service de Santé au Travail  
50, cours Balguerie Stuttenberg  
33000 Bordeaux  
Tél. 05 57 87 75 75

Conception : 0 tempora 05 56 81 01 11  
Impression : Sodal

### Le Prado ?

Il s'agit d'une association loi 1901 qui gère de manière centralisée 24 établissements ou services en Gironde ainsi que 2 maisons de personnes âgées en Charente Maritime.

Deux pans d'activités regroupent les métiers et les interventions : le cœur historique de l'association avec l'éducation spécialisée et le pôle solidarité.